

Sommaire des couvertures d'assurance en vigueur
Sujet aux termes, conditions et exclusions de la police maîtresse

Garanties additionnelles	
Catégories I, III et IV seulement	
Remboursement de dépenses paramédicales	Maximum 25 000 \$
Rapport médecin	Maximum 40 \$
Stationnement à l'hôpital par personne assurée par accident	30 \$/jour - Maximum 150 \$
Ambulance	Maximum 5 000 \$
Physiothérapie	Maximum 500 \$
Chiropraticien	Maximum 500 \$
Prothèses auditives, béquilles, attelles, plâtres, minerves & supports orthopédiques (excluant remplacements)	Maximum 750 \$
Lunettes suite à un accident (inclus remplacement)	Maximum 100 \$
Soins dentaire suite à un accident	Maximum 5 000 \$
Réparation / remplacement prothèses dentaires ou ponts	Maximum 300 \$
Toutes les Catégories	
Invalidité totale et permanente	25 000 \$
Quadriplégie, Paraplégie, Hémiplégie	50 000 \$
Prestation pour réadaptation	Dans les 2 ans- Maximum 15 000 \$
Aménagement de la résidence ou d'un véhicule	Maximum 15 000 \$
Prestation pour thérapie psychologique	Dans les 2 ans - Maximum 5 000 \$
Prestation pour hospitalisation	Maximum 12 mois / 2 500 \$
Transport de la famille	100 km - Maximum 15 000 \$
Prestation pour rapatriement	50 km - Maximum 15 000 \$
Prestation pour identification du corps	150 km - Maximum 5 000 \$
Ceinture de sécurité	10% du capital assuré- Maximum 50 000 \$
Étude d'un enfant à charge	Moindre de 5% capital assuré / 5 000 \$ par année Maximum 4 ans
Étude du conjoint	Dans les 30 mois – Maximum 15 000 \$
Frais d'études en cours individuels	20 \$/heure - Maximum 3 000 \$
Prestation pour frais funéraires	Maximum 5 000 \$
Taxi d'urgence	Maximum 100 \$
Prestation en cas de fractures	Maximum 2 000 \$ (voir tableau des fractures)

Dans le présent document, l'emploi générique du masculin englobe le féminin.

Le présent certificat fournit uniquement un sommaire des caractéristiques de la police et n'en couvre pas toutes les modalités, conditions et restrictions. La police contient les modalités, les conditions et les limites de couverture réelles qui sont prévues. En cas de conflit, toutes les modalités et les conditions du contrat cadre prévaudront. L'assurance est souscrite auprès de la Chubb du Canada compagnie d'assurance vie.

Signé à Montréal le 19 octobre 2017

Contresigné par: 
 Représentant autorisé

Chubb du Canada compagnie d'assurance vie

CHUBB